

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND PERIGUEUX

1,Boulevard Lakanal
24000 PERIGUEUX

ARRETE

DU PRESIDENT

Le Président du Grand Périgueux

Vu l'article L5211-9 du Code général des Collectivités territoriales relatif aux délégations de fonctions et de signatures.

Vu l'article 2 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987

Vu la nomination Monsieur DALL'AGATA Philippe en qualité de Directeur de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques en date du 5 avril 2017.

Vu l'arrêté n°ARR-2020-008 autorisant, par délégation, à madame Régent Géraldine à signer un acte d'acquisition concernant les terrains Conforama.

Considérant l'indisponibilité pour raison médicale de madame Régent pour se rendre à Paris signer cet acte.

Qu'il convient donc de désigner un autre représentant de l'agglomération pour se faire.

ARRETE

SLO

Article 1 : Monsieur DALL'AGATA Philippe est délégué et autorisé à signer sous ma surveillance et ma responsabilité l'ensemble des actes et pièces concernant l'acquisition par la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux à la société CONFORAMA FRANCE d'un bien immobilier situé à Boulazac Isle Manoire cadastré AB 781 et 835 pour un montant de 300 000 € HT. L'acte fera l'objet d'une signature vendredi 31 janvier 2020 dans l'étude de Maître BENICHOU, notaire, 164 rue de Javel 75015 PARIS.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ARR-2020-008 du 30 janvier 2020.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur Dall'Agata Philippe

Fait à Périgueux, le

30 JAN. 2020

Le Président
Jacques AUZOU

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 30 JAN 2020

Signature :

P.DALL'AGATA

Directeur de l'Administration Générale

Et des Affaires Juridiques